

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Travaux d'extension de réseau gaz –rue Raoul Briquet

Stéphane FOURNIER, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de travaux émanant de l'entreprise RAMERY Réseaux Hainaut Cambrésis – ZA du bas Pré – rue Jean Jaurès – CF 90134 - 59590 Raismes

Vu l'avis favorable N°2025-P562 de la Communauté Urbaine d'Arras,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des riverains et usagers de la voie.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux d'extension de réseaux de gaz.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera limitée et restreinte, le stationnement sera quant à lui interdit au droit du chantier rue Raoul Briquet, du lundi 30 mars 2026 au mardi 28 avril 2026, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Des panneaux réglementaires de signalisation temporaire seront installés de part et d'autre du chantier par l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

ARTICLE 3 : Toutes fouilles ouvertes devront être rebouchées ou protégées d'une plaque en fer. Aucun stockage de gravats n'est autorisé.

ARTICLE 4 : L'entreprise devra s'assurer de la bonne tenue des panneaux et installer des éléments de sécurité lumineux pour la nuit.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S,
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U,
- Monsieur le Directeur de la C.U.A,
- Monsieur le Directeur d'ARTIS,
- Monsieur le Directeur du SMAV,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise RAMERY Réseaux Hainaut Cambrésis

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 26 mars 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER

